



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : Jelscha SAUZON
Téléphone : 03 80 78 71 90
Courriel : j.sauzon@inao.gouv.fr
inao-dijon@inao.gouv.fr

N/Réf : CM/NC/JS/NS – 23-117

V/Réf : dossier suivi par M. BERNEAU Swann
planification.urbaine@auxerre.com
contact@auxerre.com

Objet : Modification simplifiée n° 2 du PLU
Commune d'Auxerre (89)

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS
Direction stratégie et Aménagement du
Territoire
6 bis, place du Maréchal Leclerc
BP 58
89010 AUXERRE CEDEX

Quetigny, le 6 mars 2023

Monsieur le Vice-Président,

Par courrier reçu le 15 février 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification simplifiée n° 2 du PLU de la commune d'Auxerre.

La commune d'Auxerre est située dans l'aire géographique des Appellations d'Origine Protégée (AOP) "Bourgogne", "Bourgogne Aligoté", "Bourgogne Côtes d'Auxerre", "Bourgogne mousseux", "Bourgogne Passe-tout-grains", "Coteaux Bourguignons", "Crémant de Bourgogne", ainsi que dans celle de l'Indication Géographique spiritueux (IG) "Fine de Bourgogne" et "Marc de Bourgogne".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) », "Soumaintrain", "Moutarde de Bourgogne", "Volailles de Bourgogne", ainsi que dans celle de l'aire de production de l'IGP viticole "Yonne".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Cette deuxième modification de PLU projette des rectifications du règlement, l'intégration d'annexes, la mise à jour d'emplacements réservés et celui du tracé du contournement Sud de la ville d'Auxerre.

L'INAO ne s'oppose pas à ce projet dans la mesure où il n'y a aucun impact pour les Signes d'Identification de la Qualité et de l'Origine (SIQO).

Je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice,
Et par délégation,
Stéphane MEUNIER

Copie à DDT 89